



Solidaires Finances Publiques

V A L - D E - M A R N E

Local syndical- Hôtel des Finances

1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex

Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95

solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Déclaration liminaire à la CAPL de « notation » n° 2 du 19 septembre 2013

Monsieur le président

Nous sommes aujourd'hui réunis pour débattre - enfin - des recours suite à entretien professionnel pour l'année 2012. Concernant cette nouveauté dans la gestion des carrières, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions du décret du 29 avril 2002, des décrets des 26 octobre 2007 puis du 17 juin 2008 et à celles du décret du 28 juillet 2010 modifié. Pour nous, le système de l'entretien professionnel fondé exclusivement sur une mise en compétition des agents entre eux et sur des notions de productivité et de performance individuelle, organisé dans un cadre contractuel et individualisé, porte atteinte aux valeurs de la fonction publique et contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est nécessaire de revoir l'esprit du dispositif comme il est indispensable de renforcer la linéarité des carrières. A ce titre, nous revendiquons notamment une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté, la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel. Nous réaffirmons très clairement notre refus de toute forme de contractualisation des fonctions et nous demeurons tout particulièrement attachés à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce qui nous amène à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir, tout au long de leur carrière, une vision synthétique, objective et précise de l'appréciation de leur valeur professionnelle.

Dès lors nous condamnons vivement l'approche retenue par l'administration qui conduit à précariser les connaissances et compétences des agents en partant du principe que le tableau synoptique est le pendant de l'évaluation annuelle. Nous tenons à insister sur l'incompréhension mais surtout sur les sentiments de mépris, d'injustice, qu'ont ressentis de très nombreux agents qui se sont vus octroyer des profils croix en total décalage avec la réalité de leurs connaissances, et de leurs compétences.

SERVICE PUBLIC : LA DGFIP M'A TUÉ !

Cette année, les agents voulant faire appel ont dû passer par le recours hiérarchique obligatoire. Solidaires Finances Publiques était opposé à la mise en place du recours hiérarchique et le bilan que nous tirons, sur la base du ressenti des agents nous renforce dans notre analyse. Le constat est clair : lourd et chronophage ce système ne renforce nullement les droits des agents et n'apporte pas réellement d'avancées.

Et que dire des modalités pratiques, qui ont conduit notre Direction à antidater certains visas d'un mois (au 25 avril, alors qu'il n'a été notifié, en fait, qu'à compter du 23 mai) !!!

Par contre les agents, eux, n'ont réellement eu que 30 jours pour effectuer la saisine de la CAPL.

De plus, à cause de ce retard de la Direction, les CAPL ne se tiennent qu'en septembre, alors que certains collègues ont changé de département depuis.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques Val-de-Marne attend de cette CAPL un examen attentif et juste des situations évoquées, avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations (littérales et tableau synoptique).

Un tout dernier mot pour remercier nos collègues de la Division des ressources humaines pour l'ensemble des travaux liés à la préparation de cette CAPL, dans un contexte de plus en plus difficile.